

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 412/6e L portant création d'un poste budgétaire et ouverture de crédits supplémentaire au budget du Service local, exercice 1967.

n° 412/6e L

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
16 septembre 1967

Numéro JO
n° 11 du 10/10/1967

Date du numéro
10 octobre 1967

VISAS

Vu la loi n° 67-521 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté n° 2050 du 27 décembre 1966 fendant exécutoire la délibération n° 355/6e L du 16 décembre 1966 de la Chambre des Députés portant adoption du budget du Service local pour l'exercice 1967 : Vu le budget du Service local pour l'exercice 1967 remanié par délibération n° 868/6e L du 12 mai 1967 rendue exécutoire par arrêté n° 830 du 17 mai 1967, Vu le décret du 30 décembre 1962

Vu l'arrêté n° 1/SPCG du 7 juillet 1967 portant constitution du Conseil de Gouvernement et nomination des Ministres du Territoire Français des Afars et des Issas

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dañfis Sa séance du 9 aoute 1967. A adopté dans sa séance du 46 Septembre 1967 la Gélibration dont la teneur suit:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Au budget du Service local pour l'exercice 1967 : a) Est créé un poste d'adjoint au Chef du bureau du Personnel ; b) Sont ouverts les crédits supplémentaires correspondants suivants: 1. Chap. 8- 6. — Prestations familiales et C.L.R.....37.000 2. Chap. 18 -2. — Bureau Personnel. Personnel.....243.000 3. Chap. 19-1. — Bureau Personnel. Matériel.....20.000 TOTAL des crédits Supplémentaires.....300.000

Art. 2

— L'ouverture de Ces crédits est gagée par un prélèvement de même montant, soit 300.000 FD, sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve du Territoire dont l'inscription sera portée en recettes au budget local pour l'exercice 1967 sous l'imputation suivante :

Chapitre 15, article unique : Prélèvement sur le Caisse de réserve pour dépenses de fonctionnement.